



DÉPLACEMENTS DE JEUNES QUALIFIES À UNE FINALE DE CHAMPIONNAT DE FRANCE

DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION 2023

DOSSIER A RETOURNER A :

Département des Côtes d'Armor
Service Sport, jeunesse et vie associative
9 place du Générale De Gaulle
CS 42371

22023 SAINT-BRIEUC cedex 1

ou

Mail : emmanuel.pol@cotesdarmor.fr
Téléphone : 02 96 62 50 33 / 07 61 16 45 01

A retourner 2 mois au plus tard après le déplacement

Côtes d'Armor
le Département



Aide aux déplacements de jeunes qualifiés à une finale de championnat de France

PRÉSENTATION

Une aide départementale est attribuée aux clubs afin de participer aux frais de déplacements des sportifs qui accèdent à des finales de Championnat de France (se déroulant HORS BRETAGNE) dans les disciplines issues des fédérations unisport agréées par le Ministère.

CRITÈRES D'ELIGIBILITE

+ Jeunes jusqu'à l'année des 25 ans

+ Licenciés dans un club costarmoricain

+ Participants à une finale de championnat de France disputée HORS BRETAGNE

MODALITÉS DE CALCUL

Nombre d'athlètes	Nombre de points	Calcul de l'aide	Valeur du point			Seuils		
			Calcul de la valeur du point	Valeur minimale du point	Valeur maximale du point	Indemnités km	Frais engagés	
1 athlète	1 point	Nombre de points acquis X Valeur du point	25 000 €	70 €	100 €	Nombre d'athlètes	50 %	
2 athlètes	2 points		÷			Nombre de Km A/R		
3 athlètes	3 points		Nombre de points cumulés par l'ensemble des associations			X		
4 athlètes	4 points							0,20 €
5 athlètes	5 points							
6 athlètes	6 points							
7 athlètes	7 points							
8 athlètes et plus	8 points							

CONSTITUTION DU DOSSIER

+ Formulaire de demande d'aide

+ RIB si c'est la 1ère demande de l'année civile

+ Les résultats officiels de la compétition

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION (à compléter)

Nom de l'association :	<input type="text"/>		
Adresse :	<input type="text"/>		
Code postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>	Mail:	<input type="text"/>
Déclaration en Préfecture le :	<input type="text"/>	à :	<input type="text"/>
Numéro RNA :	<input type="text"/>	Numéro SIRET :	<input type="text"/>
Date de publication au Journal Officiel :	<input type="text"/>		
Nom du Président :	<input type="text"/>		
Adresse :	<input type="text"/>		
Code postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>	Mail:	<input type="text"/>

COMPETITION

Intitulé de la compétition :	Date :	Lieu :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

BUDGET

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Frais d'engagement (fédération, ou autre)	<input type="text"/>	Subvention Département	<input type="text"/>
Frais d'hébergement et repas	<input type="text"/>	Subvention Intercommunalité(s)	<input type="text"/>
Frais de déplacements (essence, péage..)	<input type="text"/>	Participation parents	<input type="text"/>
Frais d'encadrement	<input type="text"/>	Participation club	<input type="text"/>
Autres dépenses (précisez)	<input type="text"/>	Autres (précisez)	<input type="text"/>
TOTAL Dépenses	<input type="text"/>	Total Recettes	<input type="text"/>

Disposition relatives à la loi du 6 janvier 1978

Les traitements relatifs à cette demande sont informatisés. Ils sont donc soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que

1- Toutes les réponses aux différents questionnaires sont obligatoires. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction des dossiers.

2- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître des dossiers d'aide à domicile ou en établissement.

3- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser selon la prestation dont vous bénéficiez, en justifiant de votre identité à Monsieur le Président du Conseil Départemental. dans le corps du texte

